



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 17 décembre 2010
(OR. en)**

17946/10

**STAT 46
FIN 749**

NOTE POINT "A"

du: Comité des représentants permanents

au: Conseil

n^{os} doc. préc.: 17929/10 STAT 45 FIN 746
17456/2/10 REV 2 STAT 39 FIN 700
16760/1/10 REV 1 STAT 34 FIN 638

n° prop. Cion: 17839/10 STAT 43 FIN 738 + ADD 1
COM(2010) 797 final + SEC(2010) 1608 final

Objet: RÈGLEMENT DU CONSEIL adaptant, avec effet au 1^{er} juillet 2010, les rémunérations et les pensions des fonctionnaires et autres agents de l'Union européenne ainsi que les coefficients correcteurs dont sont affectées ces rémunérations et pensions

1. Le Comité des représentants permanents a marqué son accord, lors de sa réunion du 14 décembre 2010, sur le texte du règlement du Conseil mentionné en objet, tel qu'il figure, après sa mise au point par les juristes-linguistes, dans le document 16760/1/10 REV 1 STAT 34 FIN 638.

2. Le Comité des représentants permanents invite le Conseil à :
 - adopter, en point A d'une de ses prochaines sessions, le règlement du Conseil mentionné en objet;
 - faire inscrire au procès-verbal de la session concernée du Conseil les déclarations qui figurent dans l'addendum à la présente note.